

Le signalement des situations préoccupantes : pratiques et enjeux professionnels

CONTEXTE

Selon les données actuelles, nécessite une information préoccupante, voire un signalement, toute situation dans laquelle une personne mineure ou âgée de plus de 18 ans voit sa santé ou sa sécurité compromise du fait de son âge, son état de santé physique et/ou mentale ou par ses conditions de vie.

Le repérage de ces situations n'apparaît pas évident compte tenu de la situation des personnes accompagnées, de leur choix, de leur contexte de vie, de l'existence d'un maillage, de nos propres représentations des situations de danger.

OBJECTIFS

- ▶ Distinguer l'information préoccupante du signalement
- ▶ Situer les rôles du conseil départemental, du parquet, de l'institution, du professionnel
- ▶ Apprécier les éléments constitutifs d'une information préoccupante ou d'un signalement
- ▶ Situer son action dans l'intérêt de la personne mineure ou majeure
- ▶ Prendre en compte l'environnement et l'intérêt de la personne accompagnée

PROGRAMME

Retour sur les notions d'information préoccupante, de signalement, de situation « complexe »

Brefs rappels du contexte juridique :

- ▶ Le rôle des services du conseil départemental (CRIP ou CRIPPAH), du parquet, de l'Agence régionale de santé Grand Est
- ▶ Le cadre pénal (obligation de signalement, absence de signalement, conséquences...)

Identification et repérages des facteurs de danger :

- ▶ Les différentes formes de maltraitance
- ▶ Les critères d'une situation complexe
- ▶ Le degré d'urgence

La posture professionnelle :

- ▶ Le travail d'observation et sa restitution, la recherche de neutralité
- ▶ La transmission des données recueillies en interne
- ▶ Le devenir des informations transmises, saisine ou pas des services du conseil départemental ou du parquet ?
- ▶ Les risques d'une « banalisation »
- ▶ Des repères en matière d'éthique professionnelle
- ▶ Les enjeux d'une information préoccupante ou d'un signalement
- ▶ L'information de la personne âgée ou d'un proche, le partage d'informations entre professionnels

RÉF. F25

PUBLIC

Tous les professionnels hospitaliers ou médico-sociaux en charge de l'accueil de mineurs, de personnes en situation de handicap ou âgées, de familles, de l'accompagnement et de l'orientation (personnels médicaux, paramédicaux, assistants de service social), professionnels amenés à repérer des situations d'urgence ou de danger

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Christophe Dégardin

Juriste en association des secteurs social et médico-social depuis 1994, consultant formateur indépendant, accompagnateur VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique, support PowerPoint, travaux individuels et en sous-groupes, implication des participants, possibilité de travailler un écrit proposé par un participant. Remise d'un livret individuel de formation

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour, soit 7 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 15 participants
- ▶ **Strasbourg** 22 mai 2026
- ▶ 480 €/personne